

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 8 novembre 2022

N° VA_DEL2022_173

**Objet : Rénovation des couvertures et des étanchéités - Délibération
programme**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Florence BARISEAU, Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absents.

Dans le cadre de sa politique de rénovation en profondeur de notre ville et de ses quartiers, de préservation de son patrimoine, de sa mise en conformité, de la maîtrise de l'énergie et des évolutions des besoins, la Ville de Villeneuve d'Ascq va procéder à la rénovation des couvertures et étanchéités sur des bâtiments municipaux.

Ces rénovations consisteront :

- Pour l'école maternelle Jules Verne, au remplacement de la couverture en tuiles par la mise en œuvre d'une couverture zinc et d'une isolation thermique renforcée ainsi que le remplacement du complexe d'étanchéité de la toiture terrasse avec un nouveau complexe d'étanchéité ;
- Pour la salle Voltaire, au rechapage de l'étanchéité de la toiture terrasse par la pose d'une étanchéité auto-protégée peinte en blanc afin de limiter l'effet de la chaleur, le remplacement des polycarbonates ainsi que le remplacement des chéneaux ;
- Pour le groupe scolaire Anatole France maternelle haute (plume d'Ange), au remplacement de la couverture en zinc par la mise en œuvre d'une nouvelle couverture en zinc et d'une isolation thermique renforcée.

Les travaux s'étaleront sur les exercices 2022 et 2023, comme suit :

SITE	Budget 2022	Budget 2023	TOTAL
École maternelle Jules Verne	70 000 € TTC	230 000 € TTC	300 000 € TTC
Salle Voltaire	80 000 € TTC	420 000 € TTC	500 000 € TTC

École maternelle haute Anatole France	80 000 € TTC	320 000 € TTC	400 000 € TTC
--	--------------	---------------	---------------

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 18 octobre 2022, Il est proposé aux membres du conseil :

- de prendre acte de ce qui précède,
 - de s'engager à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2023 à venir aux comptes dans les limites suivantes :
- 2313.411.2200.SPVOLT - salle Voltaire: 420 000 €**
2313.213.2200.GSFRAN - Groupe scolaire A. France: 320 000 €
2313.213.2200.GSVERN - Groupe scolaire J. Verne: 230 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 10 novembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20221108-191055-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 9 novembre 2022